



Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

# Pneumatiques Hiver, pneumatiques Neige, pneumatiques 4 saisons...

## Quels pneumatiques monter pour l'hiver et quand faut-il les monter ?

### Types de pneus

La réglementation européenne définit :

- les pneus dit « neige », qui portent le marquage M+S. Ce marquage déclaratif identifie des pneumatiques conçus pour des performances hivernales améliorées. Il n'est cependant associé à aucun test normatif et n'est plus reconnu légalement comme équipement hivernal en France.
- les pneus « Hiver » pour conditions « de neige extrêmes » sont des pneus « Neige » (M+S) qui portent le Marquage Alpin (ou 3PMSF). Ce marquage témoigne de performances sanctionnées par un test réglementaire d'adhérence sur neige.



### Que monter en hiver en France ?

Depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2024, les seuls pneumatiques permettant d'assurer la conformité avec les obligations hivernales là où elles s'appliquent (Voir [balise Loi montagne où]) et lorsqu'elles s'appliquent (entre le 1<sup>er</sup> Novembre et le 31 Mars) sont les pneus « Hiver », définis comme porteurs des deux marquages M+S et 3PMSF.



## Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Il est à noter que, les pneus marqués « 3PMSF » ayant été étudiés et homologués pour rouler avec le maximum d'adhérence dans les conditions hivernales difficiles (routes enneigées, sols et routes verglacés, temps froid) le TNPf recommande d'équiper votre véhicule de pneus « 3PMSF » pour rouler en hiver, même si ce n'est pas obligatoire dans votre région.

Voir le Test d'arrêt et de redémarrage pneu été pneu hiver

Voir le Test de motricité du pneu hiver - tractage

Voir le Test de freinage pneu été pneu hiver

Voir le Test accélération en côte pneu été pneu hiver

## Pneus 4 saisons et Hiver

La terminologie "4 saisons / toutes saisons/ ..." n'est pas de nature réglementaire : c'est une appellation marketing propre à chaque manufacturier.

Un pneumatique « 4 saisons/... » porteur des marquages réglementaires « M+S » et « 3PMSF » présente, de manière garantie par un test réglementaire (UNECE R117), le niveau minimum requis de performance hivernale. Un tel pneumatique répond aux contraintes réglementaires.

Néanmoins, dans des conditions d'utilisation exigeantes, il peut être préférable de considérer l'équipement de pneumatiques conçus pour les usages hivernaux les plus sévères.